

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2604-15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA,
Maire

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12+3 proc
Votants : 15

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Eliane CALDEI-VIDAL – Marion
RINQUIN – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Jessica DE SOUSA – Lucile
RAVARY – Jean-Christophe RENE – Tiphaine DESHAYES SANCERNI – Ange
DELLAVALLE – Laurent SCRIVA

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Jean-Marc BLANIC – Sandrine
BARRALIS

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2025
EAU ASSAINISSEMENT**

Secrétaire : Eliane CALDEI-VIDAL

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation
du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au Compte Financier Unique (CFU) à la clôture de l'exercice
écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.
Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 –
excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du CFU 2025, de statuer sur l'affectation du
résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATION	FONCTIONNEMENT	311 130.55	321 006.09	Résultat exercice 9 875.54
REPORT N-1	Report / FONCT.		22 639.54	Excédent antérieur reporté 22 639.54
TOTAL	Réalisation + reports	311 130.55	343 645.63	32 515.08

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du CFU comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 32 515.08 €
- affectation en R1068 investissement - €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2026 de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des
présents,

- **ACCEPTTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 pour l'eau et assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

La secrétaire

Eliane CALDEI-VIDAL

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA Le Maire
Date de signature : 04/05/2026
Qualité : Maire
Gérard BRANDA